

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement, avis est donné que lors d'une séance tenue le 2 mai 2016, le conseil a adopté le premier projet de règlement numéro 203-2016 intitulé :

**« AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT L'USAGE
- PARC D'AMUSEMENT INTÉRIEUR »**

Une consultation publique aura lieu le **29 juin 2016 à 19 h 00** à la salle du conseil de la municipalité sise au 106 rue St-Jean-Baptiste à Saint-Guillaume. L'objet de cette assemblée est d'expliquer l'ajout de l'usage « parc d'amusement intérieur » à la zone Pb-2.

Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal de Saint-Guillaume, aux heures régulières d'ouverture du bureau municipal.

Donnée à St-Guillaume, ce 1^{er} jour de juin 2016

Martine Bernier g.m.a.
Directrice générale / secrétaire-trésorière